

COLLECTIVITÉ : SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE L'ASTIEN

Tableau d'avancement au GRADE DE M^R VERGONZANE - TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019



NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	VERGONZANE CHRISTOPHE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	01/01/2020

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Belziers, le 9 décembre 2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet